

Image not found or type unknown



Frais scolarité enfant interne parents divorcés

Par **nad**, le **18/11/2009** à **18:47**

Bonsoir, rnrnje suis une maman qui élève seule ses garçons, j'ai un salaire de 1500 euros net, 123 euros d'alloc familiale et mon ex mari me verse 210 euros mensuel de pension. Après déduction de tous mes frais (je n'ai aucun crédit) il se trouve qu'il me reste 300 euros pour vivre... mon second fils est en internat scolaire et le règlement est de 551 euroas par trimestre. Je n'arrive pas à faire face. Pensez vous qu'il peut être possible d'obtenir quelque chose de supplémentaire de mon ex époux pour la participation de ces frais d'autant que mon fils n'est pas boursier ? Merci de votre réponse. Cordialement